

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 21 octobre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Vanessa CONTIERO, Daniel DEVÈS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Pierre COUDON, Gerrit Jan FONK, Joël ROZIÈRES

### Étaient absents représentés :

Cyril DANTONY (pouvoir à Mme HENRY)

### Étaient absents non représentés :

Madame le Maire ouvre la séance à 20.40 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## DÉLIBÉRATIONS

### **1. Communauté des Communes : Modification statutaire**

La Communauté des Communes de Domme Villefranche du Périgord (CDCDV) doit procéder à une modification de ses statuts afin de pouvoir réaliser des groupements de commande pour le domaine public et ce pour l'ensemble des communes de la communauté de commune. Mme le Maire soumet cette proposition au vote.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2. Rectification du nom de la commune**

Suite à une délibération du Conseil Municipal datant du 27 avril 2009, une demande avait été adressée au Conseil d'État de changer le nom de la Commune, en enlevant le T final. Cette demande est restée sans réponse à ce jour. Mme le Maire entend relancer cette procédure. Aussi un courrier sera-t-il envoyé au Conseil d'État.

Madame le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires pour faire rectifier l'orthographe du nom de la commune de Saint-Pompon.

*Approuvé à l'unanimité*

## COMMUNICATIONS

### 1. Extension du Multiple Rural :

Les appels d'offre ont été publiés. A ce jour, deux lots restent infructueux, le gros œuvre et la plomberie. La procédure de relance a été effectuée sur ces lots.

### 2. Personnel :

Retraite de l'agent technique : Christian LE HEMONET a fait valoir son droit à la retraite au 01/11/2022.

Pour 2022, il n'y a plus de fonds disponible pour créer un emploi PEC donc pas de recrutement pour l'instant. Il faut attendre 2023 pour relancer la demande.

Les horaires de Patrick ont été modifiées ; il travaillera de lundi à jeudi de 8h00 à 12h00, et de 13h00 à 16h30, et le vendredi de 7h00 à 14h00.

Agence Postale Communale et bibliothèque: Claire Darnajou, démissionnaire, quittera ses fonctions le 31/12/2022 (congrés au 01/12/2022). Le poste est donc vacant. La date limite de candidature est fixée au 01/12/2022.

Une période de formation sera nécessaire.

### 3. Logement école

La commune envisage de réhabiliter le bureau actuel des enseignants en logement. Des artisans ont été contactés afin d'établir des devis. Une étude de l'ATD a été demandée.

### 4. Voirie

Cette année 32 686 € ont été dépensés pour la réfection de la voirie sur la commune, dont 3765 € HT de fonds de concours de la commune.

Mme le Maire rappelle les travaux effectués. Notamment pour le Maine où l'on n'avait prévu que 50% de la surface à refaire. La commission a décidé de passer à 100%, pour éviter le risque de devoir refaire le tout, l'année prochaine. Pour ces travaux, une avance a été prise sur le budget de l'année prochaine.

Aux Vauries, la deuxième tranche a été refaite, la troisième étant prévue pour 2023.

### 5. Adressage

Suite aux journées portes ouvertes des corrections ont été appliquées. Le 07/12/2022 Farida BENOKBA et Dany BOYER suivront une formation pour la numérotation.

### 6. PLUI

La prochaine réunion aura lieu le 03/11/2022 à 14h30. Pour éviter des problèmes avec la taxe foncière, il est important de vérifier que les déclarations des bâtiments soient conformes à la réalité. Par exemple, il est indispensable de bien recenser les granges, pour avoir la possibilité de les transformer en habitation.

### 7. Assurances

A l'heure actuelle, la commune est assurée chez AXA assurances. La commune a sollicité des devis auprès d'autres assurances.

### 8. Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 11h00 et sera suivie d'un vin d'honneur. A étudier : l'avenir de l'association des anciens combattants de Saint-Pompon.

## QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire propose de modifier les horaires d'éclairage public en hiver comme suit : extinction de l'éclairage à 22h00 (au lieu de 22h30), remise de l'éclairage : 07h00 (au lieu de 06h30)
- La commune a été félicitée pour l'organisation de la fête votive édition 2022. Mme le Maire propose de l'organiser à nouveau en 2023 avec un vin d'honneur.
- Assainissement : Etude sur le prix (partie fixe et variable) pour l'assainissement. Saint-Pompon est largement en dessous de la moyenne payée par les autres communes du secteur. Or ce fossé devra être comblé avant la prise de compétence de la CDCDV.
- Le recensement sur la commune aura lieu du 19/01/2023 au 18/02/2023. La commune doit recruter un agent recenseur.
- La présence de plusieurs nids de frelons asiatiques a été signalée. L'information sera relayée dans le bulletin municipal
- Rappel aux habitants : abonnez-vous à l'application Panneau Pocket.
- Du 7 octobre jusqu'au 17 décembre : campagne de piégeage des pigeons.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.15